



## « le nouveau bac présenté aux parents » FOIRE AUX QUESTIONS

### 1. Un jeune qui est en cursus professionnel pourra-t-il revenir vers le cursus général ?

- **Réponse :** Le jeune n'aurait aucun intérêt à ce retour vers la voie générale puisque dans les deux cas il sort avec un bac et peut donc intégrer l'enseignement supérieur. Toutefois, il est possible de passer d'une seconde pro vers une première technologique ou vers une seconde générale. Tout dépendra de la motivation de l'élève, de ses résultats et de son projet. Dans ce cas, il y aura un accompagnement spécifique qui sera fait par l'équipe pédagogique.

### 2. La poursuite d'études après une voie professionnelle semble difficile en matière de conceptualisation à l'université... donc la poursuite d'études après une voie professionnelle concerne quelles études ?

- **Réponse :** Tout est possible car le jeune avec un bac professionnel peut rentrer dans n'importe quelle formation supérieure. La filière la plus commune de poursuite d'études pour le jeune en bac pro est le BTS, (puisque des places lui sont réservées), puis éventuellement vers une licence professionnelle, voire une école d'ingénieurs s'il le souhaite. Mais tout dépendra du profil de l'élève et de son projet

### 3. Les enfants (qui inaugurent la réforme du bac) vont-ils faire les frais de ces nouveautés et servir un peu de « cobayes » non ?

- **Réponse :** La réforme du bac a été postérieure à celle de l'enseignement supérieur, justement pour essayer de ne pas pénaliser les jeunes qui vont arriver. Comme toujours, une réforme est perturbante et nous veillerons à ce qu'une grande bienveillance soit appliquée aux jeunes de cette première cohorte 2021.

#### 4. Au vu de cette année extrêmement particulière, quel impact y aura-t-il sur les programmes de 1<sup>ère</sup> et Terminale ?

- **Réponse :** Il n'y aura aucun impact sur les programmes de 1<sup>ère</sup> et Terminale. Il y aura une adaptation pédagogique de la part des enseignants. Une évaluation du niveau des élèves se fera en septembre et permettra aux enseignants de reprendre ce qui n'aurait pas été acquis sur cette fin d'année scolaire 2020.
- Dans un délai plus long (3/4 ans), le Conseil Supérieur des Programmes les évaluera et verra la nécessité de refaire des ajustements ou des modifications plus en profondeur.

#### 5. Il n'y a plus de matières scientifiques dans le tronc commun. Si l'enfant change d'orientation lors de son parcours, comment fait-il ?

- **Réponse :** Il n'y a pas d'abandon des enseignements scientifiques dans le tronc commun puisqu'il y a l'enseignement scientifique en 1<sup>ère</sup> et en Terminale. En 1<sup>ère</sup> les élèves choisiront un enseignement scientifique ou pas (tout comme les élèves d'ES ou L dans l'ancienne version du bac). Les élèves en 2<sup>nde</sup> connaissent déjà leur appétence (ou pas) pour les matières scientifiques. Toutefois reste la problématique des mathématiques qui revêt un caractère particulier en France. L'Apel a régulièrement soulevé cette question en souhaitant que soit mis en place deux enseignements de spécialités de maths (comme pour l'enseignement de spécialités d'Anglais) ou la possibilité de prendre l'option maths complémentaires dès la 1<sup>ère</sup>. Pour le moment, la proposition du Ministère est de ne conserver qu'un enseignement de spécialité de mathématiques mais d'y intégrer une différenciation pédagogique pour les élèves qui pourraient avoir besoin des mathématiques dans leur parcours dans l'enseignement supérieur, même s'ils n'ont pas le profil scientifique

#### 6. Connaissez-vous les pourcentages d'élèves qui poursuivent dans l'enseignement supérieur (après un bac professionnel) et le taux de réussite ?

- **Réponse :** Consulter les sites du ministère de l'Enseignement Supérieur :  
Et plus précisément : la publication sur l'enseignement supérieur (cf. extraction en annexe)

#### 7. En ce qui concerne Langues et Cultures de l'Antiquité (LCA) en tant que matières optionnelles, comment seront-elles passées ? Au sein de l'établissement ou via une épreuve gérée directement par le rectorat ?

- **Réponse :** L'option LCA sera traitée comme tous les autres enseignements optionnels ; leurs passages sont souvent regroupés au niveau de l'académie.

#### 8. Les sujets des E3C (épreuves communes de contrôle continu) sont-ils identiques au sein d'un même lycée ?

- **Réponse :** Oui puisque c'est un comité pédagogique dans l'établissement qui choisit les sujets qui seront ensuite validés par le chef d'établissement.

#### 9. Cela veut dire qu'il y a également les corrigés (dans la banque nationale de sujets) ?

- **Réponse :** Non c'est seulement une banque nationale des sujets, pas une banque de corrigés.

#### 10. Même s'il y a anonymat, les élèves venant d'établissements prestigieux seront toujours plus avantagés non ?

- **Réponse :** Du fait de l'anonymisation des copies, tous les élèves seront traités à égalité. Pour autant, chaque enseignant venant d'un établissement prestigieux (ou non) garde sa liberté de notation. Toutefois, une commission d'harmonisation au niveau académique se tiendra pour compenser les éventuelles différences trop importantes de notation.

#### 11. Est-ce que les élèves de 1<sup>ère</sup> de cette année vont passer 2 séries E3C en terminale pour rattraper la série loupée par le confinement ?

- **Réponse :** Non il n'y aura pas de rattrapage. C'est la moyenne des E3C1 et E3C3 qui comptera.

#### 12. E3C2 annulées et E3C1 en ayant "essuyé les plâtres" avec thèmes de révision connus trop tard, etc. Comment rattraper les élèves de 1<sup>ère</sup> de cette année injustement pénalisés ?

- **Réponse :** L'Apel a alerté sur la situation des élèves de 1<sup>ère</sup>, qui est parfois complexe avec la mise en place de la réforme, pour que la plus grande bienveillance leur soit appliquée. Attention : les E3C ne correspondent qu'à 30% de la notation et rapporté à la totalité des épreuves, le poids de chaque E3C n'est pas déterminant.

#### 13. Comment peut-on avoir les copies des E3C, que penser des copies non corrigées, avec juste une note... ?

- **Réponse :** Les copies des E3C doivent être rendues aux élèves par l'enseignant de la matière. Il a été demandé que des commentaires et des explications soient portés sur chaque copie afin que l'élève puisse progresser. C'est de l'esprit de la réforme : une seule note n'est pas satisfaisante.

#### 14. Commission d'harmonisation même après la crise sanitaire liée à la COVID ?

- **Réponse :** Oui les commissions d'harmonisation existent sur le bac 2020 et sur l'épreuve de français.

#### 15. Les mathématiques complémentaires peuvent-elles être prises sans avoir pris mathématiques en 1<sup>ère</sup> ?

- **Réponse :** Oui c'est possible dans les textes officiels mais en pratique on peut avoir des doutes. En effet, l'enseignement maths complémentaires sera proposé prioritairement aux élèves qui ont abandonné l'enseignement de spécialité maths en Terminale. De nombreux élèves risquent donc de ne pas avoir de place dans cette option.

L'Apel aurait souhaité un élargissement des maths complémentaires pour les rendre accessibles au plus grand nombre.

#### 16. Pour le choix des options... le jeune peut en prendre plusieurs ?

- **Réponse :** Le jeune peut prendre un enseignement facultatif en 1<sup>ère</sup> plus LCA (langues et cultures de l'Antiquité) qui est le seul enseignement facultatif cumulable. En Terminale il peut ajouter un second enseignement facultatif (maths expertes, maths complémentaires, droit et grands enjeux du monde contemporain).

## 17. Qui fait partie de la commission d'harmonisation académique ?

- **Réponse :** La commission d'harmonisation académique est présidée par le recteur d'académie et elle est composée d'inspecteurs pédagogiques et d'enseignants de l'enseignement public ou privé nommés par le recteur.

## 18. Il avait été question de remettre des maths dans le tronc commun et/ou de proposer des spé maths de différents niveaux. Qu'en est-il ?

- **Réponse :** Il est important de faire comprendre que les maths ne correspondent pas à tous les élèves et que des élèves ne souhaitent pas forcément faire des maths : dès lors, imposer les maths dans le tronc commun n'était pas forcément une bonne proposition. L'Apel a demandé que soit mis en place deux enseignements de spécialité de maths (comme pour l'enseignement de spécialité d'Anglais) ou la possibilité de prendre l'option maths complémentaires dès la 1<sup>ère</sup>. Pour le moment la proposition du Ministère est de ne conserver qu'un enseignement de spécialité de maths mais d'y intégrer une différenciation pédagogique pour les élèves qui pourraient avoir besoin des maths dans leur parcours dans l'enseignement supérieur.

## 19. Vous parlez de 2 ans de préparation du grand oral mais mon fils qui est en première n'a toujours pas entendu parler de ce grand oral ... c'est un peu inquiétant ?!

- **Réponse :** L'objectif du grand oral est d'évaluer le jeune sur ces capacités à analyser en mobilisant les connaissances acquises au cours du cycle terminal dans les enseignements de spécialité qu'il a suivi en 1<sup>ère</sup> et en terminale. Toutefois, il n'y a pas de grande inquiétude à avoir car les enseignants auront à cœur de se concentrer sur la préparation de ce grand oral en année de Terminale. Une bienveillance sera donc de mise.

## 20. Quand aurons-nous un service d'orientation et de conseils digne de ce nom afin d'aider les élèves ? Avec tous ces changements, 54 heures n'y suffiront pas.

- **Réponse :** L'Apel plaide pour une formation des enseignants et des prescripteurs d'orientation (dont les parents) pour bien comprendre les enjeux de la réforme et les changements qu'elle implique afin d'accompagner au mieux nos jeunes.

Toutefois les 54 heures sont principalement destinées à permettre à l'élève de définir et d'affiner son projet d'orientation.

## 21. Nous avons beaucoup d'élèves qui nous questionnent sur quelle spécialité prendre pour tel métier ex pour médecine. En fait leur question est : quelle spécialité prendre pour avoir une chance de passer Parcoursup !

- **Réponse :** Il faut bien saisir que nous devons changer notre logiciel de compréhension. La mise en place de la réforme du lycée général avec la mise en place des enseignements de spécialités est la suite logique de la mise en place de la réforme de l'enseignement supérieur.  
Par exemple, la modification des études de santé et des classes préparatoires amènera des grands changements sur les profils des élèves recrutés.  
Pour médecine : le jeune peut faire une LAS (Licence Accès Santé), une PASS (Parcours Accès Spécifique de Santé) ou passer par des études paramédicales. Auparavant, seule la PACES (Première Année Commune aux Etudes de Santé) permettait de rentrer en médecine. Désormais c'est possible

par une PASS ou une Licence qui a impérativement une mineure santé (psychologie, sociologie ou biologie par ex.).

## 22. Les moyennes reportées dans les appréciations sur les bulletins de 1<sup>ère</sup> pendant la période de la crise sanitaire liée au Covid, comment seront-elles interprétées par PARCOURSUP ?

- **Réponse :** Les moyennes reportées dans les bulletins de 1<sup>ère</sup> sont celles obtenues avant le confinement. Pendant et après le confinement n'apparaîtront que les appréciations des enseignants sur l'attitude du jeune pendant et après le confinement.

Parcoursup : concernant les formations qui utilisent des algorithmes pour classer les élèves, il semble difficile que ces appréciations soient prises en compte. Ce sera différent pour les formations qui ayant moins de candidats, analysent chaque dossier.

Retrouver aussi les webinaires de l'AFADRENASUP sur le site de l'Enseignement catholique sur la voie pro, l'orientation en fin de 3<sup>ème</sup>...

<https://enseignement-catholique.fr/webinaires/>